



**Pour vos soins
médicaux, payez
le juste prix**

**6 conseils pour vous aider à faire
des économies sur vos frais médicaux**



Voici comment votre mutualité contribue à rendre vos soins médicaux accessibles

Dans cette brochure, vous trouverez 6 conseils pour économiser sur vos soins médicaux. Mais, en tant que mutualité, nous vous offrons de nombreux **autres services, avantages et remboursements** pour que vos soins médicaux restent accessibles.

Autres mesures et services

- Le **maximum à facturer** protège votre famille contre les coûts de santé élevés.
- Avec le **système du tiers payant social**, vous ne payez que le ticket modérateur à votre médecin.
- Les **soins et services à domicile** vous aident et vous facilitent la vie, quel que soit votre âge : soins infirmiers à domicile, aide familiale, nettoyage, aménagement du domicile...
- Le Medishop prête, loue et vend **une large gamme de matériel (para)médical**.
- Notre **Service social** répond à toutes vos questions.

À propos de cette brochure

Veillez noter que la législation évolue et que des changements sont possibles. Les données de cette brochure sont basées sur la législation applicable au 1er mai 2022. Solidaris Brabant ne peut en aucun cas être tenu responsable d'éventuelles erreurs d'impression de cette publication. Les interventions et prix indiqués sont purement indicatifs. Pour connaître les conditions et les plafonds exacts, veuillez prendre contact avec les services concernés.

Votre mutualité intervient !

Voici quelques exemples des interventions de notre assurance complémentaires.

- Des soins sans soucis !* Grâce à notre **remboursement total des soins médicaux**, vous ne devez plus vous soucier du coût de vos soins de santé.
- Pour les prestations dentaires coûteuses, telles que l'**orthodontie**, et les **prothèses et implants dentaires**, nous prévoyons un remboursement complémentaire pour nos membres.
- En tant que membre, vous avez également droit à d'**autres remboursements spécifiques** : la logopédie, la psychothérapie, les lunettes, les lentilles, la chirurgie corrective au laser des défauts de la vue, les courts séjours, les centres de convalescence, le transport non-urgent vers ou depuis l'hôpital, etc.
- **Mutas** vous offre aide et **assistance en cas d'accident ou de maladie imprévue en Europe et dans les pays du bassin méditerranéen**.
- Vous pouvez également décider de vous assurer davantage contre les frais élevés. Notre mutualité offre entre autres une **assurance hospitalisation** et une **assurance dentaire**.

* Conditions : franchise de 50 € par année civile (+18 ans) et DMG ou inscription à une maison médicale.

Plus d'infos ?

Découvrez tous nos avantages et services sur www.solidaris-brabant.be

Vous avez besoin de soins ? Vous devez aller chez le médecin ?

Vous craignez que cela coûte trop cher ?

Dans cette brochure, nous vous expliquons comment vous pouvez économiser :

- chez le médecin
- chez le dentiste
- chez le pharmacien
- à l'hôpital.

Vous y trouverez également :

- ce qu'est une intervention majorée (BIM) et comment en bénéficier.
- ce qu'est un dossier médical global (DMG).

Nous vous donnons des astuces et des conseils.

Il existe des moyens d'économiser sur vos frais médicaux sans faire de compromis sur la qualité de vos soins.

! Ne remettez pas vos soins à plus tard.

Plus vous tardez à demander de l'aide, plus votre problème risque de s'aggraver. Et plus les frais peuvent s'avérer élevés.



Découvrez tous nos conseils pour économiser sur vos soins médicaux. **Scannez ce code QR :**





Économisez
jusqu'à
50%*
chez votre
médecin

*Une étude réalisée en 2019 par Solidaris montre qu'on paye en moyenne 50 % de plus du ticket modérateur chez un médecin non conventionné en raison des suppléments facturés.

Conseil 1 : vérifiez si votre médecin est conventionné

Pourquoi ?

Il est important de savoir si votre médecin est conventionné car cela va influencer le montant que vous allez payer.

Un exemple de ce que vous payez chez le médecin :

Médecin conventionné Tarif : 23 €		Médecin non conventionné Tarif : 28 €	
Partie remboursée par la mutualité	19 €	Supplément. Cette partie n'est pas remboursée par la mutualité	5 €
Ticket modérateur**	4 €	Partie remboursée par la mutualité	19 €
		Ticket modérateur**	4 €

** Le ticket modérateur est la partie que vous payez vous-même.

Que signifie conventionné ?

Les **médecins conventionnés** pratiquent des tarifs qui ont été officiellement convenus entre les représentants des mutualités et du corps médical. Les médecins conventionnés ne vous facturent donc aucun supplément. Vous ne payez donc rien en trop.

Les **médecins non conventionnés** fixent leurs propres tarifs. Vous paierez donc souvent plus cher. Ils peuvent également facturer des suppléments. La mutualité ne rembourse pas ces suppléments.

Certains médecins sont **partiellement conventionnés**. Les tarifs pratiqués dans un cabinet privé peuvent différer de ceux pratiqués dans un hôpital. En général, un médecin à l'hôpital est conventionné, tandis qu'un médecin ayant son propre cabinet ne l'est pas. Sachez que vous pouvez toujours demander à votre médecin ce qu'il en est !

Que pouvez-vous faire ?

Demandez à votre médecin s'il est conventionné.

Vous cherchez un prestataire de soins et vous voulez savoir s'il est conventionné ? **Scannez ce code QR :**





Économisez
jusqu'à
30%*
avec un DMG

*Sans DMG, vous payez 6 euros de ticket modérateur chez le médecin, avec un DMG, 4 euros.
Une différence de prix d'un peu plus de 30 %.

Conseil 2 : demandez l'ouverture de votre dossier médical global (DMG) à votre médecin traitant.

Pourquoi ?

- Vous devez consulter un médecin et vous disposez d'un DMG ? Dans ce cas, vous payez **30 % de ticket modérateur en moins. Il s'agit de la part** que vous payez vous-même et qui n'est pas remboursé par la mutualité.
- Vous devez **consulter un médecin de garde** ? Vous serez mieux remboursé si vous disposez d'un DMG.
- Vous avez **plus de 75 ans et vous souffrez d'une maladie chronique** ? Si vous possédez un DMG, vous serez mieux remboursé en cas de visite à domicile du médecin.
- Vous devez consulter un **spécialiste** ? Vous serez mieux remboursé lors de votre première consultation si votre médecin de famille vous envoie chez un spécialiste et que vous possédez un DMG.

Qu'est-ce que le dossier médical global (DMG) ?

Dans votre DMG, votre médecin rassemble toutes **vos informations médicales**, telles que :

- vos maladies passées
- ce dont vous vous êtes plaint-e
- les médicaments que vous prenez
- les diagnostics et les résultats d'examens effectués auprès d'autres prestataires de soins de santé.

De cette façon, votre médecin et vous-même disposez d'**une bonne vue d'ensemble** de votre santé. Au besoin, d'autres prestataires de soins de santé peuvent facilement consulter vos données.

Que pouvez-vous faire ?

Vous ne disposez pas encore d'un DMG ? **Demandez à votre médecin** de créer un DMG. Cela ne coûte rien.

Plus d'infos sur le dossier médical global ? **Scannez ce code QR :**





Économisez
jusqu'à
50%*
chez votre
dentiste

*En moyenne, le ticket modérateur pour une intervention chez le dentiste, telle qu'une extraction de dent, est deux fois moins élevé si vous le consultez au moins tous les 2 ans (mesure exceptionnelle dans le cadre de la crise de COVID-19) et respectez ainsi le trajet de soins buccaux.

Conseil 3 : effectuez des visites régulières chez le dentiste

Pourquoi ?

Effectuez régulièrement une visite de contrôle chez votre dentiste :

- il pourra ainsi détecter et traiter plus rapidement tout problème. De cette façon, **vous éviterez des problèmes plus importants** qui coûtent parfois très cher.
- si vous effectuez **régulièrement** une visite chez le dentiste (une fois par année civile), vous serez mieux remboursé.

Mesure exceptionnelle depuis le 1er mars 2020

En raison de la crise de coronavirus, vous n'êtes peut-être pas allé-e chez le dentiste. Ne vous inquiétez pas, les remboursements de soins dentaires de 2020 et de 2021 sont pris en compte.

Traitement	Sans trajet de soins buccaux	Avec trajet de soins buccaux	Différence
Extraction de dent	Montant à votre charge : 14 €	Montant à votre charge : 7 €	- 7 € (50 %)
Détartrage	Montant à votre charge : 9,25 €	Montant à votre charge : 3,50 €**	- 5,75 € (62 %)
Obturation du canal radiculaire	Montant à votre charge : 25 €	Montant à votre charge : 15,50 €	- 9,5 € (61 %)

**0 € pour les membres de Solidaris Brabant grâce à Dentimut First.

Que pouvez-vous faire ?

- Allez chez **un dentiste conventionné** (voir le conseil 1). Dans ce cas, vous ne payerez aucun frais supplémentaire.
- Lorsque vous allez chez le dentiste, fixez **immédiatement un nouveau rendez-vous** pour votre prochaine visite.
- Vous n'êtes plus certain-e de savoir à quand remonte votre dernière visite chez le dentiste ? Vérifiez sur **e-Mut**, notre guichet en ligne : **www.solidaris-brabant.be**

Votre mutualité intervient !

Dentimut First rembourse intégralement le **ticket modérateur des consultations** et des traitements préventifs, quel que soit votre âge. Pour cela, il suffit d'être **affilié(e)** à Solidaris Brabant.

Vous voulez savoir si votre dentiste est conventionné ?

Scannez ce code QR :





Économisez
jusqu'à
90%*
à la pharmacie

*Sur la base de la comparaison des prix d'un certain nombre de médicaments couramment utilisés qui sont en vente libre, nous pouvons affirmer que vous pouvez économiser jusqu'à 90 % en moyenne en demandant systématiquement le médicament le moins cher.

Conseil 4 : vous devez aller à la pharmacie ? Demandez le médicament le moins cher

Pourquoi ?

Pour certains médicaments, il existe **des alternatives moins chères** qui fonctionnent tout aussi bien.

Médicament	Le médicament le moins cher	Le médicament le plus cher	Différence
Antidouleur (boîte de 20 comprimés)	1,85 €	3,55 €	+1,7 € (+92 %)
Médicament contre les allergies (boîte de 20 comprimés)	1,67 €	7,88 €	+6,21 € (+372 %)
Médicament contre le dysfonctionnement érectile (12 comprimés)	29,99 €	127,73 €	+97,74 € (326 %)

Que pouvez-vous faire ?

- Demandez à votre médecin d'inscrire sur l'ordonnance le nom de la molécule (Prescription en Dénomination Commune Internationale (DCI)). Lorsque vous donnez une prescription en DCI à votre pharmacien, il est obligé de délivrer les médicaments les moins chers.
- Vous achetez un médicament sans ordonnance ? Demandez au pharmacien le médicament **le moins cher**.

Vous cherchez le médicament le moins cher ?
Scannez ce code QR :





Économisez
jusqu'à
85%*
sur vos frais
d'hôpital

*Nous avons calculé le coût moyen de 19 interventions hospitalières courantes. Sur la base de ce calcul, nous avons déterminé que vous pouvez économiser en moyenne 85 % si vous choisissez une chambre double.

Conseil 5 : vous devez vous faire hospitaliser ? Choisissez une chambre double

Celle-ci coûte **beaucoup moins cher** et vous bénéficiez bien entendu **des mêmes soins**. En chambre simple, vous payez parfois deux ou trois fois plus. Et ces frais ne vous seront pas remboursés.

Coût moyen chambre d'hôpital	Chambre simple	Chambre double	Dif-férence
Extraction des dents de sagesse en hôpital de jour	1.237 €	58 €	-95,3%
Accouchement	1.779 €	235 €	-86,8%
Prothèse du genou	3.665 €	912 €	-75,1%

Demandez, à l'avance, combien vous aller payer pour l'intervention

Pour la même intervention, le montant de la facture n'est pas identique dans tous les hôpitaux. Vous pouvez demander à l'avance une **estimation du coût** de votre traitement, de votre intervention ou de votre admission.

Vous voulez connaître le prix moyen d'un traitement ou d'une intervention à l'hôpital ? Consultez e-Mut ou scannez ce code QR :



Faites contrôler votre facture

Vous pensez qu'il y a une erreur dans votre facture d'hospitalisation ? Faites appel à notre service "Défense des membres".

Astuce ! Conservez votre déclaration d'admission que vous avez signé lors de votre admission à l'hôpital. Cela peut s'avérer utile si vous avez un problème avec votre facture d'hospitalisation.

Vous devez bientôt vous faire hospitaliser ? Faites-le-nous savoir, car :

- Nous vous aidons à organiser les **soins et les services à domicile** afin que votre retour à domicile se passe dans les meilleures conditions.
- Nous vérifions que **votre dossier de mutualité** est en ordre.

Remplissez **notre formulaire d'hospitalisation** via ce code QR :





Économisez
jusqu'à
75%*
grâce à
l'intervention
majorée

*Pour une visite chez le médecin, vous payez 1 euro de ticket modérateur avec l'intervention majorée et 4 euros sans l'intervention majorée. Soit une différence de prix de 75 %.

Conseil 6 : vérifiez si vous pouvez bénéficier de l'intervention majorée (BIM)

Pourquoi ?

Grâce à l'**intervention majorée**, vous payez moins cher chez votre médecin, à l'hôpital et à la pharmacie. Et vous bénéficiez également d'autres avantages.

Quelques exemples :

- Vous payez **uniquement le ticket modérateur** (quote-part personnelle) chez le médecin généraliste. Le reste est payé directement au médecin par la mutualité.
- Avec un dossier médical global (DMG), vous ne payez qu'**un euro** la consultation chez votre médecin.
- Vous payez moins cher à l'**hôpital**.
- Vous payez moins cher pour certains **médicaments**.
- Vous bénéficiez d'**avantages supplémentaires** auprès des transports publics, de votre mutualité, des fournisseurs d'énergie, de votre commune...

Quand avez-vous droit à l'intervention majorée ?

L'intervention majorée est accordée automatiquement aux personnes qui bénéficient d'un avantage social ou d'un certain statut tel que le revenu d'intégration, etc. Vous ne devez donc rien faire.

L'intervention majorée peut être octroyée aux ménages qui perçoivent de faibles revenus, sur base d'un examen des revenus. Dans ce cas, vous devez prendre contact avec votre mutualité.

Vous voulez savoir si vous avez droit à l'intervention majorée ?

Scannez ce code QR :

N'hésitez pas à vous adresser à votre mutualité.



L'accès à la santé pour tous.

Plus d'infos ?

Rendez-vous sur notre site internet ou posez-nous
votre question via notre **formulaire de contact en ligne**.

www.solidaris-brabant.be

